

Salon du Mariage de Douala, 11^{ème} édition Du 02 au 04 février 2024 à la Salle des fêtes d'Akwa

EXPOSANT

Bien vouloir remplir intégralement et en lettres majuscules

Nom ou raison sociale :

Secteur d'activité :

Directeur Général ou Gérant :

Adresse : B.P. Ville :

Localisation :

Site internet :

Représentant / Responsable de la participation :

Fonction :

Téléphone (de préférence numéro WhatsApp) :

Email :

STAND D'EXPOSITION – Cochez votre choix

ESPACE	SURFACE	TARIF EXTERIEUR	TARIF INTERIEUR
<input type="checkbox"/> Stand RESTAURATION (inclus 04 badges) ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OBLIGATOIRE A noter : stands également accessibles aux passants	9 m ²	200 000 FCFA	n/a
<input type="checkbox"/> Stand SMALL (inclus 02 badges)	4 m ²	135 000 FCFA	150 000 FCFA
<input type="checkbox"/> Stand MEDIUM (inclus 03 badges)	8 m ²	270 000 FCFA	300 000 FCFA
<input type="checkbox"/> Stand LARGE (inclus 04 badges)	12 m ²	400 000 FCFA	450 000 FCFA

DEFILES DE MODE – Cochez votre choix

RESERVEZ LE PODIUM pour un défilé exclusif qui mettra en avant vos plus belles créations.

- Les défilés de mode ont une durée de 30 minutes en moyenne. Nous programmons maximum deux défilés par jour.
- Les mannequins sont à votre charge.
- Notre DJ et notre Directeur artistique sont à votre disposition.
- Nous vous remettons les photos professionnelles de votre défilé après le Salon.

CATEGORIES DES DEFILES DE MODE	TARIF
<input type="checkbox"/> Tenues de cocktail	150 000 FCFA
<input type="checkbox"/> Tenues traditionnelles	
<input type="checkbox"/> Tenues de soirée	
<input type="checkbox"/> Robes de mariées	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Enfant	
<input type="checkbox"/> Lingerie	
<input type="checkbox"/> Autre, précisez :	

VISIBILITE

- Communiquez dans l'annuaire **numérique** du Salon qui sera envoyé gracieusement à tous les visiteurs, exposants, partenaires, sponsors et aux médias. Date limite de remise des fichiers : 15/01/2024.

FORMAT	TARIF
<input type="checkbox"/> Page entière (21 x 29,7 cm)	250 000 FCFA
<input type="checkbox"/> Demi-page (21 x 14,8 cm)	150 000 FCFA
<input type="checkbox"/> Bandeau (21 x 5 cm)	100 000 FCFA

- Production d'une **capsule dédiée** de 2 à 3 minutes = 100 000 FCFA
- Production d'une **capsule dédiée** de 2 à 3 minutes + **annonce sponsorisée pendant une semaine** sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram) = 150 000 FCFA
- Profitez de **tarifs avantageux auprès de nos partenaires média** (Canal 2 International, Radio Balafon, Balafon TV) pour vos diffusions de spots, messages synthés, publi-reportages, interventions en direct. Nous consulter.

SUPPORTS DE COMMUNICATION

ARTICLE	TARIF	QUANTITE
<input type="checkbox"/> Dérouleur / Roll-up - 2m x 0.8m	40 000 FCFA	
<input type="checkbox"/> Drapeaux sur 03 mâts - 2.5m x 0.9m Mât de 3.4m	400 000 FCFA	
<input type="checkbox"/> Kit porte-drapeau - 1.5m x 1m	100 000 FCFA	
<input type="checkbox"/> Flying banner - 3m x 0.75m	220 000 FCFA	
<input type="checkbox"/> Visuel sur barrière - 2m x 1 m Implantation : pourtour du site	100 000 FCFA	

Date limite de remise des fichiers : 15/01/2024.

OPTIONS

ARTICLE	TARIF	QUANTITE
<input type="checkbox"/> Badge supplémentaire	5 000 FCFA	
<input type="checkbox"/> Hôtesse (forfait du jeudi au dimanche)	150 000 FCFA	
<input type="checkbox"/> Tickets d'entrée « jour » tarif exposant	1 000 FCFA	

Votre inscription au Salon comprend :

- L'enregistrement, la gestion et le suivi administratif de votre dossier.
- La location de votre espace pendant les 03 jours d'exposition, 02 jours d'installation et 01 jour de démontage.
- Une table et deux chaises.

Dès réception de ce document, vous recevrez une facture correspondante **dont seul le règlement intégral confirmera votre participation.**

LE CHOIX DE VOTRE STAND (PLACEMENT SUR PLAN) NE SERA POSSIBLE QU'UNE FOIS VOTRE REGLEMENT INTEGRAL EFFECTUE.

Cadre réservé à l'Organisateur

Date de réception :

Acompte :

Solde dû :

Zone :

Spécificités :

.....

Member get Member :



BON DE COMMANDE

A RETOURNER AVANT LE 31 DECEMBRE 2023

Ce bon de commande a valeur d'intention de participer.

Il doit nous être retourné dûment rempli, cacheté et signé, pour recevoir une facture, à régler intégralement avant confirmation définitive de votre participation.

REGLEMENT DU SALON DU MARIAGE DE DOUALA 2024 - 11^{EME} EDITION

PARTICIPATION

Les demandes de participation devront être adressées au SAMMEC par le biais de ce bon de commande. L'Organisateur se prononcera sur l'admission du postulant. Il pourra refuser toute candidature sans être tenu d'en donner les motifs.

Aucun droit de priorité ni aucune exclusivité ne seront accordés.

La candidature de tout organisme politique sera systématiquement refusée, de même qu'il est interdit à tout exposant de faire, dans l'enceinte du lieu de la manifestation, une publicité à caractère politique.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour garantir sa participation, l'Exposant est tenu de régler sa facture, seule pièce officielle attestant de la qualité d'Exposant. Délai de paiement : après réception du bon de commande valant intention de participer, l'Exposant recevra une facture à régler intégralement, ou à régler en plusieurs échéances dont une première échéance d'au moins 30% et une dernière échéance au plus tard le 15 janvier 2024.

Les prestations choisies sur le bon de commande ne sont exigibles qu'une fois le règlement intégral de la facture effectué. Les modalités de paiement sont indiquées sur chaque facture.

CONFIRMATION DE PARTICIPATION

La participation de l'Exposant est confirmée après attribution définitive du stand, obtenue après règlement intégral de la facture due. L'Exposant recevra ensuite régulièrement des notes d'informations pour préparer sa participation au Salon.

Si le participant n'a pas occupé son emplacement jusqu'à 10h la veille de l'ouverture de la manifestation, il sera considéré comme démissionnaire et l'Organisateur pourra disposer de son emplacement sans pour cela qu'il puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Les exposants sont tenus d'occuper leur emplacement jusqu'à la clôture du Salon.

ANNULATION

Toute rupture de contrat à l'initiative de l'Exposant devra faire l'objet d'un courrier porté et déchargé au plus tard le 31 décembre 2023.

En cas de rupture dans les 7 jours suivants la signature de contrat : une retenue de 50.000FCFA restera due.

En cas de rupture après 7 jours et avant le 31 décembre 2023 : une retenue de 30% du montant total facturé restera due.

En cas de rupture après le 1^{er} janvier 2024 : l'Exposant reste redevable de l'intégralité de sa facture.

VOLS ET ASSURANCES

L'Organisateur est couvert pour le Risque Responsabilité Civile Organisateur et Dommage aux biens le concernant. Il est fortement recommandé aux Exposants d'assurer leurs biens exposés sur le Salon et de couvrir leur Responsabilité Civile par une assurance ad hoc pour le Salon. Des tarifs préférentiels ont été négociés à cet effet auprès de SAAR Assurances.

Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque Exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres. En aucun cas, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de vol, perte, dégât de toute sorte sur le stand d'un Exposant, de jour comme de nuit.

DROIT APPLICABLE

Toute circonstance exogène, et de manière générale, tout cas de force majeure, qui viendrait empêcher la manifestation d'avoir lieu ou en restreindre l'importance, est inopposable à l'Organisateur, et l'Exposant ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Les parties acceptent de régler tout litige par la concertation. Tout différend qui ne trouvera pas de solution à l'amiable sera réglé par l'arbitrage de 03 médiateurs civils désignés par les parties.

Par sa signature et son cachet, l'Exposant reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les termes du présent règlement et s'engage à les respecter.

Date :

Nom, signature, cachet